



**PRÉFÈTE  
DE LA CORRÈZE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Xaintrie**  
Vallée de la Dordogne  
Communauté de Communes

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE



## **ENTRE**

### **La Communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne**

Représentée par Madame Nicole BARDI, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 8 juillet 2021,

Ci-après désigné par la communauté de communes,

D'une part,

## **ET**

### **L'État,**

Représenté par Madame Salima SAA, Préfète de la Corrèze

Ci-après désigné par « l'État » ;

Représenté par Madame Aude WITTEN, Directrice Générale Adjointe de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Ci-après désigné par « l'Agence de l'eau » ;

Représenté par Monsieur Jérôme DANCOISNE, Directeur Régional Délégué de l'ADEME

Ci-après désigné par l'Agence de transition écologique »

D'autre part,

## **EN PRESENCE DE :**

- Christian DUMONT, Président du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19)
- Jean-Pierre LASSERRE, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vallée de la Dordogne corrèzienne
- Jean-Michel TEULIERE, Vice-Président du Syndicat Mixte Dordogne Moyenne Cère Aval (SMDMCA)

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :**

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

### Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle de Xaintrie Val' Dordogne autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire. Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

## Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours



Le territoire de Xaintrie Val'Dordogne regroupe en 2017, 11 500 habitants sur 652 km<sup>2</sup> au sud de la Corrèze. La Communauté de Communes a été créée en 2017 et rassemble 30 communes, le principal pôle étant Argentat-sur-Dordogne (3000 habitants) suivi de Saint-Privat (1000 habitants). La zone avoisinant ces deux pôles, notamment le nord du territoire qui est également proche du bassin de Tulle, bénéficie d'un meilleur dynamisme démographique et économique.

Le sud et l'est sont plus enclavés et moins dynamiques. Sur un territoire avec des contraintes de déplacement, l'accès aux services, ainsi que le maintien d'une offre assez large de services de proximité, est donc un enjeu important pour le territoire, en particulier sur sa partie sud-est.

L'absence de pôle majeur sur le territoire incite à conforter les logiques de coopération intercommunale et à affirmer son identité et sa complémentarité avec les territoires voisins.

### **1.1 La richesse du patrimoine naturel**

XVD offre un patrimoine paysager remarquable. Les forêts occupent 54% de sa surface et l'agriculture 40%. Pas moins de 15 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique sont répertoriées. Grâce à la faible pollution nocturne, plusieurs villages sont labellisés « Village étoilé ».

Grâce à sa production hydroélectrique, le territoire est à énergie positive. Le potentiel de production d'EnR est important grâce en particulier à la méthanisation ou au solaire.

Malgré ses atouts naturels majeurs le territoire souffre de l'ancienneté et parfois de la vétusté de son bâti : la moitié des bâtiments a plus de 70 ans.

L'agriculture joue un rôle essentiel pour le territoire, en dessinant les espaces et en offrant des cultures de qualité. Les circuits courts se développent.

Grâce à ses atouts naturels, XVD attire de nombreux touristes : 31% des entreprises sont liées à ce secteur d'activités. Ceci n'est pas sans difficulté pour le territoire qui doit savoir adapter ses services publics à l'augmentation de la fréquentation pendant la période estivale.

### **1.2 L'économie marquée par l'identité du territoire**

La communauté de communes connaît une démographie en transition. La part des actifs baisse tandis que la proportion des seniors est élevée : 40% de la population a plus de 60 ans. L'absence de pôles de formation majeurs sur le territoire entraîne le départ des jeunes. La population du territoire décroît de 0,75% par an en moyenne chaque année entre 2012 et 2017. Sur le territoire, le niveau de diplôme est inférieur à la moyenne et les revenus sont plus faibles.

Les employés, ouvriers, agriculteurs et artisans représentent les trois quarts des actifs du territoire. Les secteurs d'activité les plus dynamiques sont liés au tourisme et aux services à la personne. Xaintrie Val' Dordogne est sous l'influence des bassins d'emplois voisins, en particulier de Tulle et Brive la Gaillarde. Le nombre d'emplois offerts sur le territoire a tendance à baisser.

Ceux-ci sont concentrés autour de Argentat sur Dordogne et Saint Privat, et 80% de l'emploi se trouve dans 9 communes du territoire. Les espaces de production souffrent d'un manque de visibilité et parfois de vétusté. La mise en réseau des acteurs économiques fait l'objet d'initiatives encore à compléter.

### **1.3 Une offre de services satisfaisante mais à l'accessibilité variable**

Les contraintes physiques (vallées encaissées, gorges, plateaux) tendent à enclaver le territoire et à limiter la mobilité. La dépendance à la voiture individuelle est forte et en parallèle 13% des ménages n'ont pas de voiture. Des initiatives sont lancées sur le territoire pour constituer une flotte de vélos à assistance électrique. Le territoire est fibré depuis 2021. L'organisation des réseaux (collecte des déchets, adduction en eau) se consolide.

Le nombre de nouvelles mises en chantier sur le territoire est faible et les arrivants sont souvent des seniors. Le taux de vacance est supérieur à 10% sur Xaintrie Val'Dordogne.

L'offre de services est concentrée dans les pôles, et en particulier à Argentat sur Dordogne. Dans son bassin de vie, le temps moyen d'accès aux services d'usages est de 28 minutes. L'offre éducative est réduite et très concentrée. L'offre médicale est insuffisante et la population de praticiens est elle aussi confrontée au vieillissement. Les autres services publics (gendarmerie, poste etc) existent de façon éparse sur le territoire.

L'offre de services commerciaux est globalement satisfaisante, même si là encore Argentat-sur-Dordogne et Saint-Privat concentrent l'essentiel des surfaces. Sur le territoire les surfaces commerciales sont parfois exiguës ou peu fonctionnelles, ce qui favorise la vacance.

La communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne est engagée, avec la commune d'Argentat-sur-Dordogne, dans le programme « Petites Villes de Demain ». La convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a ainsi vocation à être signée à l'automne 2021. Par ailleurs, la communauté de communes s'engage dans la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui sera opérationnelle en 2022 et comportera un volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour les deux centralités du territoire, à savoir Argentat-sur-Dordogne et Saint-Privat.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## Article 2 – Ambitions de Xaintrie Val' Dordogne

Le projet de territoire de Xaintrie Val' Dordogne décrit dans le CRTE repose majoritairement sur :

- le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT. Il a été débattu en Conseil Communautaire le 17 décembre 2020, présenté à tous les conseils municipaux en janvier / février 2021, et une réunion d'échanges avec la population a été organisée le 5 juillet 2021.
- Les échanges avec les élus du territoire en mai et juin 2021.

Le projet de territoire défini par les élus repose sur une option proactive, ne se contentant pas de répondre aux évolutions démographiques à l'œuvre, mais en imaginant une inflexion. Cette inflexion démographique ne peut être argumentée sans un projet de redynamisation. Elle doit être multiple : revitalisation des bourgs, réactivation du bâti ancien, stimulation des initiatives économiques et sociales, ...

Aussi, le projet repose sur la mise en réseau des initiatives économiques et sociales du territoire, actuelles et à venir. Il cherche à organiser la réponse aux enjeux des transitions à venir (alimentaire, énergétique, notamment) en fédérant les territoires voisins.

Le développement de l'emploi local sera la conséquence de la structuration de filières, de l'animation économique locale et de la valorisation du cadre de vie.

Cette perspective de développement doit être durable : elle doit s'inscrire dans la perspective du changement climatique, de la transition énergétique et de la préservation des milieux naturels et agricoles comme des paysages.

La pérennité de ce projet repose sur le maintien d'un maillage de services de proximité et d'une solidarité intercommunale, marqué par des points d'attention particulière : les bourgs du territoire. Argentat-sur-Dordogne et Saint-Privat, seront les relais du territoire vers les agglomérations et l'organisation administrative et assureront l'accès aux services occasionnels.

L'organisation du territoire ne consacre pas tant des pôles que des bassins topographiques, caractérisés par une faible densité humaine, et des contraintes de desserte importantes, nécessitant une réponse sous la forme de services itinérants.

L'ensemble de ce projet ambitieux trouvera sens au travers de la planification territoriale mais doit également trouver écho dans des démarches parallèles, dont le CRTE constitue un outil pertinent.

Ces démarches seront essentielles à l'inflexion recherchée par le territoire et nécessiteront une coopération renforcée avec les territoires voisins, pour justifier de la cohérence territoriale à laquelle ce schéma prétend.

L'ambition du territoire s'organise autour de trois grands enjeux :

- Stimuler et accueillir les initiatives économiques et sociales sur le territoire,
- Projeter un mode de développement respectueux du cadre de vie et faire face aux changements climatiques,
- Garantir l'accessibilité et la solidarité dans un espace de contraintes topographiques.

### Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques suivantes. Il n'y a pas de hiérarchie entre les orientations : elles sont toutes autant nécessaires pour répondre aux enjeux du territoire.

#### **Orientation n°1 – Une terre d'initiatives durables : stimuler et accueillir les initiatives économiques et sociales sur le territoire**

##### A. Des plateaux aux vallées, organiser la mise en réseau des filières économiques

XVD compte différentes filières locales que le territoire entend mieux structurer, en particulier dans le domaine agricole. Il s'agira en particulier d'accompagner la diversification. La filière bois représente également un potentiel de développement.

##### B. De la vallée aux plateaux, valoriser et entretenir le patrimoine paysager

Le développement de l'intercommunalité devra se faire de façon harmonieuse, en respectant les qualités du paysage. Le maillage touristique est un levier de développement et de mise en valeur des qualités de Xaintrie Val' Dordogne, il suppose d'améliorer les capacités d'accueil des touristes sur le territoire, en leur offrant une variété d'activités sportives, culturelles ou de loisirs. La communauté de communes doit également favoriser la pratique du cycle sur l'ensemble du territoire intercommunal.

#### **Orientation n°2 – Un territoire en transition : projeter un mode de développement respectueux du cadre de vie dans un contexte de changement climatique**

##### A. Viser une utilisation raisonnée des ressources

La production agricole locale, qui contribue à l'autonomie du territoire, est à renforcer et à pérenniser. Il s'agit notamment d'accompagner les exploitations agricoles dans leur transformation, vers l'agriculture biologique par exemple, et de les valoriser, via les circuits courts.

La ressource en eau devra être sécurisée, économisée et optimisée. Il conviendra également de faciliter la collecte et le recyclage ou le réemploi des déchets.

##### B. Animer la transition énergétique

Xaintre Val' Dordogne dispose également de nombreux atouts pour accélérer la transition énergétique, en poursuivant la production d'énergies renouvelables sur son territoire, en favorisant les modes de circulation alternatifs à la voiture individuelle, en accompagnant la rénovation énergétique du patrimoine public ou privé.

##### C. Préserver les espaces naturels dans le contexte du changement climatique

La richesse environnementale des espaces situés en Xaintrie Val' Dordogne nécessite d'engager des actions de préservation des puits de carbone qui constitue un véritable refuge pour la biodiversité. La gestion des risques constitue également un enjeu.

### **Orientation n°3 – Une constellation rurale en réseau : garantir l’accessibilité et la solidarité dans un espace de contraintes topographiques**

#### **A. Impulser une nouvelle dynamique territoriale en prenant appui sur les bourgs**

L’inflexion de la dynamique démographique, par la stimulation des initiatives économiques et sociales et par l’amélioration de la disponibilité du parc de logements, ou encore l’organisation de l’accessibilité aux services à partir des bourgs du territoire. Il s’agit enfin de conforter les bourgs structurants d’Argentat-sur-Dordogne et de Saint-Privat

#### **B. Renouveler les hameaux et lutter contre l’isolement**

Puisque le territoire vieillit et perd en population, un des enjeux majeurs pour Xaintrie Val’Dordogne est de maintenir la population jeune sur son périmètre et d’accueillir de nouvelles populations de jeunes ménages. Cela passera par la promotion de son cadre de vie, une politique de l’habitat qui permette d’offrir des logements adaptés à ces familles, ainsi que par l’offre de services maillée et adaptée.

En parallèle XVD doit rester une terre de solidarité, en luttant contre l’isolement des personnes âgées, et de cohésion territoriale, en assurant la communication et la continuité des services entre hameaux et bourgs.

Cette réflexion, sur les transports notamment, suppose qu’en plus des politiques infra-territoriales, la communauté de communes travaille avec ses partenaires institutionnels, voir ses divers voisins pour garantir les niveaux d’intervention les plus efficaces.

Les orientations stratégiques font l’objet de fiches descriptives, jointes en annexe. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d’intervention.

En cas d’évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d’avenant.

## Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

La communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne et la commune d'Argentat-sur-Dordogne ont été retenues dans le programme « Petites Villes de Demain ». Par ailleurs, les démarches actuellement engagées vont dans le sens de l'opérationnalité d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) à compter du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

D'autres contrats sectoriels et transversaux pourront être conclus tout au long du présent contrat.

### 4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches-actions et des fiches-projets en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir en tant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

### 4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

### 4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs.

Pour Xaintrie Val' Dordogne, les actions de coopération avec les territoires voisins s'appuient plus particulièrement avec :

- Le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne pour le volet « projet alimentaire territorial (PAT) » mené sur les communautés de communes Midi-Corrézien et Xaintrie Val' Dordogne
- Le Syndicat Mixte Dordogne Moyenne et Cère Aval (SMDMCA) pour le volet « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) »
- La Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) pour les volets « bornes de recharge électrique » et « éclairage public ».

## Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe..., la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisine propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire désigne le Directeur Général des Services comme responsable du pilotage du CRTE et s'engage à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### **6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

### **6.4. Engagements des opérateurs publics**

Des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

#### *6-6-1. PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne*

Le PETR porte les actions initiées sur le territoire intercommunal, en particulier en matière de promotion du tourisme, de plan alimentaire territorial ou encore de valorisation du patrimoine à travers le label « Pays d'Art et d'Histoire ».

#### *6-6-2. Syndicat Mixte Dordogne Moyenne Cère Aval (SMDMCA)*

Le SMDMCA porte les actions initiées sur le territoire intercommunal en matière de prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques.

#### *6-6-3. Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie (FDEE 19)*

La FDEE 19 porte les actions initiées sur le territoire intercommunal en matière d'infrastructures de recharge des bornes électriques pour les véhicules et en matière d'éclairage public (hormis pour Argentat-sur-Dordogne).

### **6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et de la communauté de communes mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par la Présidente de la communauté de communes ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des opérateurs signataires du présent contrat.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne et des services de l'Etat.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### **7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets**

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

### **Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de la communauté de communes et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de compte-rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

### **Article 9 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2. Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

## **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## **Article 12 - Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## **Article 13 – Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Limoges.

A Argentat-sur-Dordogne, le 20 juillet 2021

La Préfète de Corrèze



**Salima SAA**

La Présidente de la communauté de  
Communes Xaintrie Val' Dordogne

**Nicole BARDI**

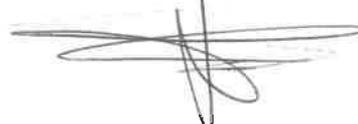


La Directrice Générale Adjointe de  
L'Agence de l'Eau Adour Garonne



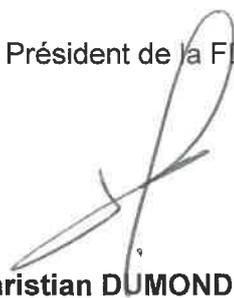
**Aude WITTEN**

Le Vice-Président du Syndicat Mixte  
Dordogne Moyenne Cère Aval



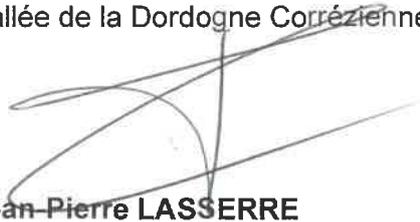
**Jean-Michel TEULIERE**

Le Président de la FDEE 19



**Christian DUMOND**

Le Président du PETR  
Vallée de la Dordogne Corrèzienne



**Jean-Pierre LASSERRE**

## **Sommaire des annexes**

### **Annexe 1 – Orientations stratégiques**

### **Annexe 2 – Fiches actions**

### **Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE**

3-1 Porteurs de projets et cibles

3-2 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)

3-3 Indicateurs de suivi

### **Annexe 4 – Contribution des établissements publics et opérateurs**





**PRÉFÈTE  
DE LA CORRÈZE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Xaintrie**  
Vallée de la Dordogne  
Communauté de Communes

## ANNEXE 1

# DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

# Sommaire

---

<b>Diagnostic du territoire</b> .....	3
<b>La préservation du patrimoine, un enjeu d'écologie et d'attractivité</b> .....	3
1.1 Un riche patrimoine naturel .....	3
1.2 Des énergies renouvelables .....	4
1.3 Le bâti, un patrimoine historique à rénover .....	4
1.4 Une agriculture dynamique .....	4
1.5 Une attractivité marquée par la saisonnalité .....	4
<b>Une économie marquée par l'identité du territoire</b> .....	6
2.1 Une démographie en transition .....	6
2.2 Emplois : des secteurs d'activités variés .....	7
2.3 Des entreprises petites et parfois isolées .....	9
<b>Une offre de services satisfaisante mais à l'accessibilité variable</b> .....	10
3.1 Un territoire relativement enclavé .....	10
3.2 Une dispersion de l'habitat .....	11
3.3 Des services publics insuffisants pour répondre aux besoins .....	11
3.4 Des commerces face à la menace de la périurbanisation .....	12
<b>Orientations stratégiques</b> .....	14
<b><i>Orientation n°1 – Une terre d'initiatives durables : stimuler et accueillir les initiatives économiques et sociales sur le territoire</i></b> .....	14
A. Des plateaux aux vallées, organiser la mise en réseau des filières économiques .....	14
B. De la vallée aux plateaux, valoriser et entretenir le patrimoine paysager .....	15
<b><i>Orientation n°2 – Un territoire en transition : projeter un mode de développement respectueux du cadre de vie dans un contexte de changement climatique</i></b> .....	16
A. Viser une utilisation raisonnée des ressources .....	16
B. Animer la transition énergétique .....	16
C. Préserver les espaces naturels dans le contexte du changement climatique .....	17
<b><i>Orientation n°3 – Une constellation rurale en réseau : garantir l'accessibilité et la solidarité dans un espace de contraintes topographiques</i></b> .....	18
A. Impulser une nouvelle dynamique territoriale en prenant appui sur les bourgs .....	18
B. Renouveler les hameaux et lutter contre l'isolement .....	19

# Diagnostic du territoire

---

Le territoire de Xaintrie Val'Dordogne regroupe en 2017, 11 500 habitants sur 652 km<sup>2</sup> au sud de la Corrèze. La Communauté de Communes a été créée en 2017 et rassemble 30 communes, le principal pôle étant Argentat-sur-Dordogne (3000 habitants) suivi de Saint-Privat (1000 habitants). La zone avoisinant ces deux pôles, notamment le nord du territoire qui est également proche du bassin de Tulle, bénéficie d'un meilleur dynamisme démographique et économique.

Le sud et l'est sont plus enclavés et moins dynamiques. Sur un territoire avec des contraintes de déplacement, l'accès aux services, ainsi que le maintien d'une offre assez large de services de proximité, est donc un enjeu important pour le territoire, en particulier sur sa partie sud-est.

L'absence de pôle majeur sur le territoire incite à conforter les logiques de coopération intercommunale et à affirmer son identité et sa complémentarité avec les territoires voisins.

## La préservation du patrimoine, un enjeu d'écologie et d'attractivité

### 1.1 Un riche patrimoine naturel

Xaintrie Val'Dordogne présente un patrimoine paysager remarquable, entre gorges et vallées, plaines et forêts. Le territoire est caractérisé par une nature omniprésente, enveloppant des espaces bâtis dispersés au sein de la campagne :

- 54% de la surface du sol est forestière
- 40% est dédiée à l'agriculture. Les bocages sont une autre source de biodiversité, préservée par l'élevage
- 4% est artificialisée
- 2% est couverte d'eau<sup>1</sup>

La nature constitue **une grande richesse à préserver** : 15 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) y sont répertoriées. La rivière Dordogne est une Réserve Mondiale de Biosphère. De plus, un projet de création d'une réserve naturelle régionale (RNR) est actuellement en cours sur le territoire.

En outre, le territoire souffre d'une faible pollution lumineuse nocturne, ce qui est favorable à la biodiversité et à l'observation du ciel. Plusieurs villages ont obtenu le label « Village étoilé »<sup>2</sup>.

Le territoire de Xaintrie Val'Dordogne présente une géographie marquée par une **hydrographie dense**, entre gorges et vallées. Cette situation ne va pas sans risques naturels sur certains secteurs (crues, ruptures de barrages). La qualité agronomique de certaines terres s'en trouve également diminuée. Mais les cours d'eau sont avant tout une ressource précieuse autour de laquelle est installée la majorité du bâti.

---

<sup>1</sup> Source : BD Topo - IGN, fichiers Fonciers - DGFIP / PAC 2018

<sup>2</sup> Il s'agit de Saint-Martial-Entraygues, Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle et Argentat-sur-Dordogne. Ce label est décerné par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) et vise à « encourager les actions des communes qui s'engagent et s'inscrivent dans un cheminement de développement durable alliant économies budgétaires, économies d'énergie, limitation d'émissions de gaz à effet de serre et de déchets, protection de la biodiversité et legs aux générations futures d'une capacité d'observation du ciel étoilé »

## 1.2 Des énergies renouvelables

**Le territoire est à énergie positive** notamment grâce à sa production hydroélectrique : la part des EnR dans la consommation finale brute d'énergie s'élève à 234,4%<sup>3</sup>. L'hydroélectrique est bien développée avec 4 barrages présents sur la Dordogne et ses affluents, la Glane et la Maronne. Des parcs photovoltaïques existent également. L'énergie renouvelable thermique la plus utilisée reste le bois de chauffage.

Le potentiel de développement des énergies renouvelables est important au-delà de la production hydraulique : méthanisation, solaire et éolien. Son déploiement fait néanmoins parfois débat.

## 1.3 Le bâti, un patrimoine historique à rénover

**Le bâti ancien** – 50% des bâtiments datent d'avant 1947 – fait partie intégrante de l'identité du territoire et participe largement à son attractivité touristique.

La préservation de l'inscription paysagère est un enjeu majeur pour la construction de nouveau bâti, de même que la réhabilitation de logements anciens dans une perspective patrimoniale.

**Les performances énergétiques des bâtiments** sont globalement mauvaises. Il y a même un risque de précarité énergétique : 63% des logements n'avaient pas de chauffage central en 2015<sup>4</sup>. Le parc étant très ancien, le coût de rénovation peut se révéler prohibitif pour des habitants aux revenus généralement modestes. De plus, la préservation de l'architecture requiert un savoir-faire peu répandu. La restauration est souvent prise en charge par des investisseurs extérieurs au territoire qui viennent y implanter une résidence secondaire.

## 1.4 Une agriculture dynamique

A la fois ressource paysagère et activité économique historique, l'agriculture occupe **près de 40%** de la superficie de Xaintrie Val'Dordogne. 81% de la production agricole est associée à l'élevage de ruminants, en vaste majorité pour la viande, suivie par l'élevage de granivores (13%). Des cultures de plein champs, l'horticulture et des cultures fruitières représentent les 6% restants<sup>5</sup>. Avec plusieurs AOP, le terroir est **reconnu pour sa qualité**. Une partie de la production étant transformée et commercialisée sur place : circuits courts et vente directe sont en croissance. On observe une tendance à la diversification des activités et un progrès du bio.

Les parcelles foncières des forêts très morcelées compliquent le développement d'une filière bois, qui reste donc modeste.

## 1.5 Une attractivité marquée par la saisonnalité

**Le tourisme est un secteur majeur pour le territoire** : plus de 31% des entreprises<sup>6</sup> sont liées au tourisme (commerce, hébergement, transport, restauration). Xaintrie Val'Dordogne se situe à la croisée de plusieurs itinéraires touristiques. On y trouve des sites médiévaux comme les Tours de Merle, des villages touristiques comme Collonge-la-Rouge, Turenne, Curemonte, Beaulieu-sur-Dordogne ; Argentat présente aussi un patrimoine historique attractif. Le patrimoine naturel participe également à l'attractivité du territoire. Enfin, des activités sportives et aquatiques sont proposées.

---

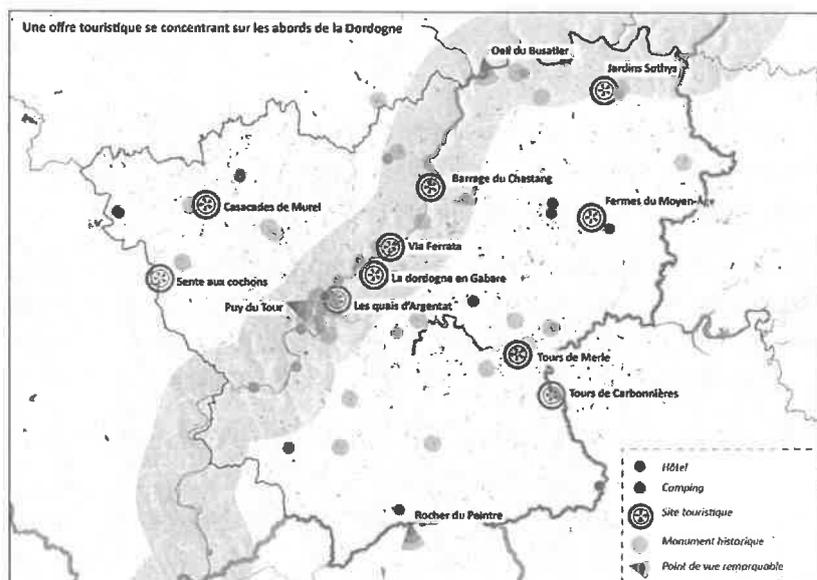
<sup>3</sup> AREC, Profil EGES CC Xaintrie Val'Dordogne, 2020

<sup>4</sup> Diagnostic ScoT + PLUIH Xaintrie Val'Dordogne, 2019

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Source Insee/Sirene 2019.

La destination « Vallée de la Dordogne » participe à l'attractivité touristique du territoire. La majorité de la clientèle touristique est nationale (80%) mais le territoire séduit aussi les étrangers, notamment britanniques, belges et néerlandais.



Source : Diagnostic SCoT + PLUIH, 2019. Crédits : Cittànova.

L'hébergement étant largement dominé par des campings, la diversification de l'offre d'hébergement est un enjeu d'attractivité pour l'avenir.

Au-delà du tourisme de court terme, c'est un territoire de villégiature : 26% du parc de logements est constitué de résidences secondaires, ce chiffre atteignant 40% dans certaines communes très rurales<sup>7</sup>. La majorité des populations attirées de cette manière sont des retraités.

Le dynamisme décuplé avec l'été oblige les services publics à s'adapter : renforcement des collectes de déchets, etc. Adapter le territoire au pic d'activité estival et développer des activités complémentaires à la saison haute constituent un enjeu majeur. Le second enjeu consiste dans le renforcement d'un tourisme en harmonie avec l'environnement et le patrimoine.

<sup>7</sup> Diagnostic SCoT + PLUIH Xaintrie Val'Dordogne, 2019

# Une économie marquée par l'identité du territoire

## 2.1 Une démographie en transition

Historiquement, Argentat a joué un rôle de pôle local épargné par le phénomène général d'exode rural. Toutefois, l'activité s'est stabilisée et depuis plusieurs décennies la population vieillit. Les plus de 60 ans représentent plus de 40% de la population<sup>8</sup>.

Le territoire assiste à la fois à une diminution de la part des jeunes actifs et une augmentation de celle des seniors : en effet, se conjuguent d'une part le vieillissement de la population et l'attractivité auprès des seniors, et d'autre part le départ des actifs vers les pôles d'emploi voisins.

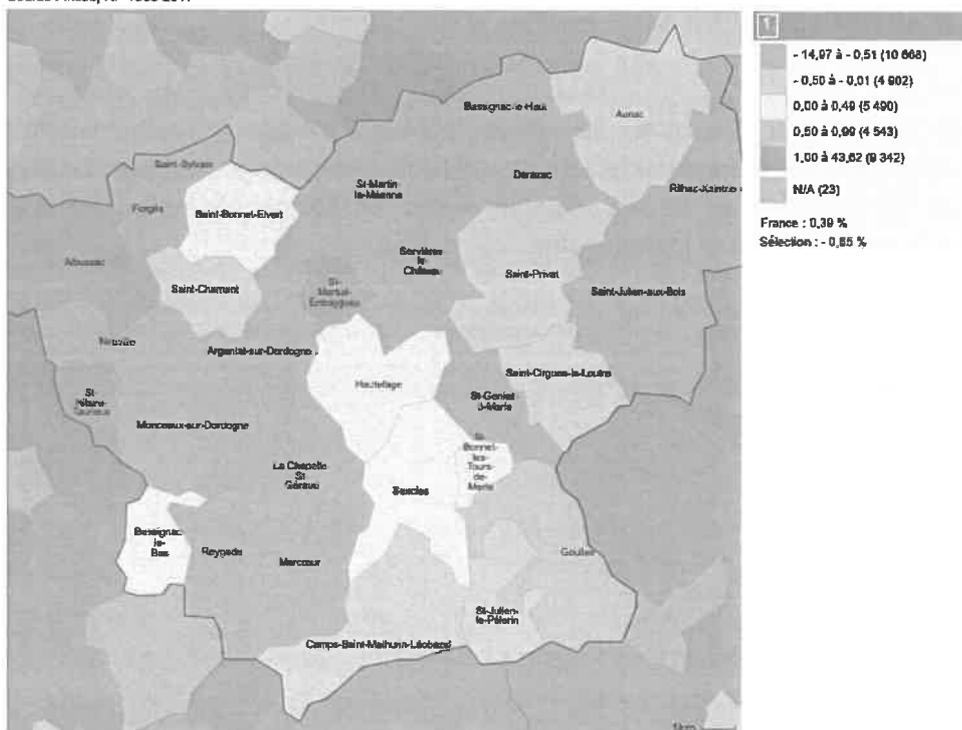
En raison de la faiblesse de l'offre de formation et de la faible diversité d'emplois comparée aux pôles extérieurs principaux, les jeunes quittent le territoire, réduisant ainsi la natalité. Malgré un solde migratoire légèrement positif, Xaintrie Val'Dordogne perd 0,75% de sa population annuellement entre 2012 et 2017<sup>9</sup>. Le sud et l'est sont particulièrement concernés, le Nord-ouest présentant une population stabilisée.

Ainsi, l'enjeu du renouvellement démographique est lié à celui du développement économique, puisque l'attractivité du territoire pour les actifs repose sur la présence d'une activité et de services locaux. Les initiatives économiques et sociales sur le territoire sont considérées comme un préalable à l'attractivité démographique dans le PAS de 2020.

De fait, la population résidente est peu diplômée : 36% de la population n'a pas de diplôme au-delà du brevet ou BEPC, et ce pourcentage monte à près de 65% au-delà du bac. Pour autant, le taux de chômage est inférieur à la moyenne nationale. Les revenus restent modestes et le taux de pauvreté (15%) est légèrement supérieur à la moyenne nationale. Au sein du territoire communautaire, on remarque une certaine homogénéité dans la décroissance, à l'exception d'un petit nombre de communes qui connaissent une évolution positive.

1 Taux d'évolution annuel de la population (%), 2012-2017

Source : Insee, RP 1968-2017



© Observatoire des territoires, ANCT 2021 - IGN Admin Express

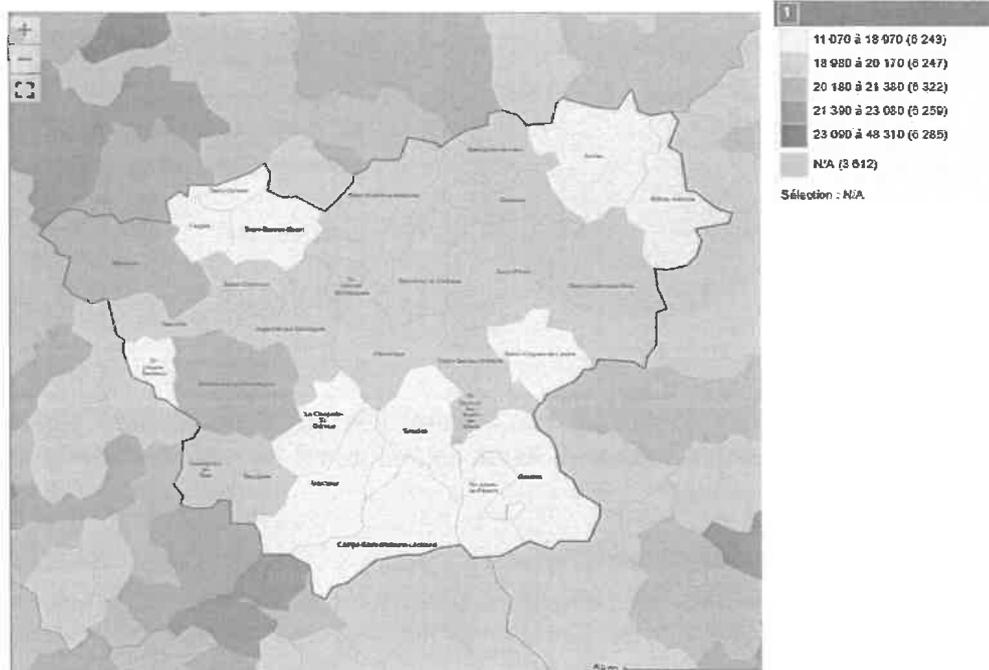
<sup>8</sup> Insee, Recensement de la population (RP) - 2017

<sup>9</sup> Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - État civil - 2012-2017

Des dynamiques relativement homogènes sont observées également sur le plan des revenus : les communes au centre du territoire et d'autres comme Albussac sont légèrement plus prospères.

1 Médiane du revenu disponible par UC (euros) 2017

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Fislosofi), 2017



© Observatoire des territoires, ANCT 2021 - IGN Admin Express

## 2.2 Emplois : des secteurs d'activités variés

Xaintrie Val'Dordogne dispose d'un tissu économique assez varié, même si le nombre d'emplois est inférieur à celui des actifs : le taux de concentration d'emplois est de 85% en 2017<sup>10</sup>.

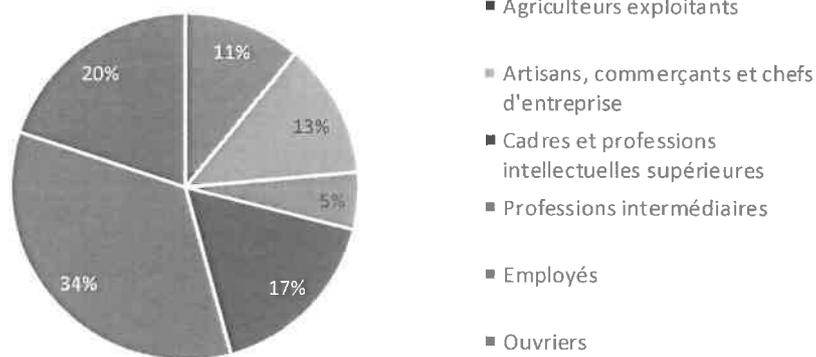
La part d'agriculteurs et de professions intermédiaires est stable depuis 2010 ; celle des employés et des artisans/commerçants/chefs d'entreprises a augmenté tandis que celle des ouvriers et des professions supérieures a baissé<sup>11</sup>. Le nombre important de retraités est notable : le taux d'activité des plus de 15 ans est de 45%, la moyenne départementale étant à 48% et celle des départements voisins supérieure à 50%<sup>12</sup>.

<sup>10</sup> Insee, Recensement de la population (RP) - 2017. L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident.

<sup>11</sup> Ibid.

<sup>12</sup> Ibid.

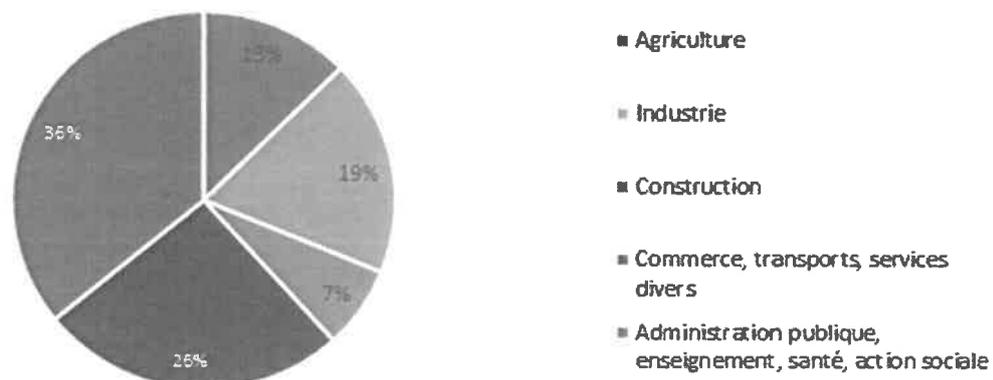
## Répartition des emplois par CSP (2017) - Insee



Les secteurs font apparaître une dominance des activités liées au tourisme, suivi par les services aux particuliers. L'industrie reste relativement importante pour un territoire rural. Des segments économiques se distinguent :

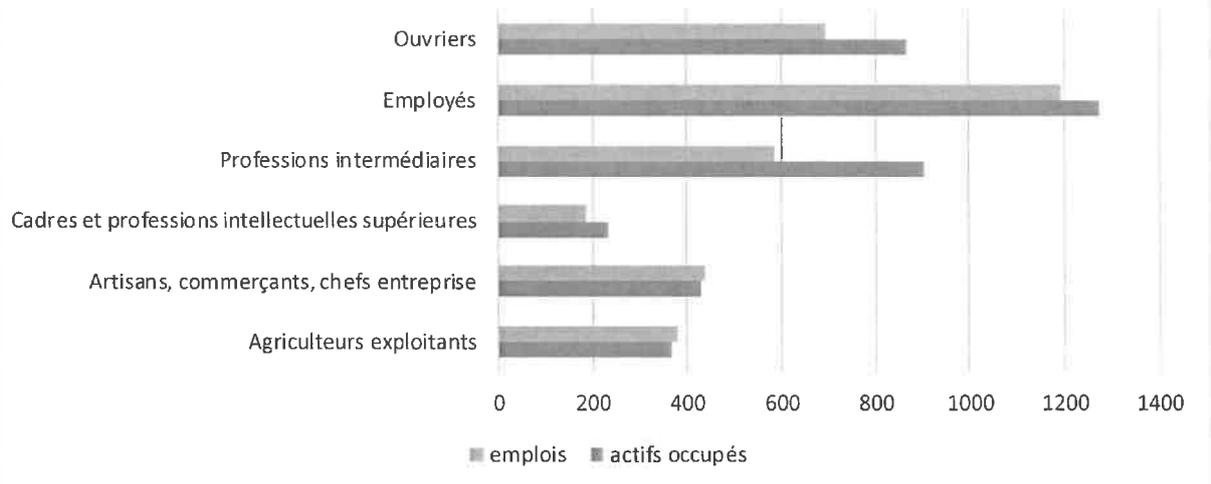
- Hébergement médico-social et social
- Production d'énergie
- Fabrication de meubles
- Travail du bois et fabrication d'objet bois
- Industries alimentaires
- Hébergement
- Culture et production animale

## Emplois selon le secteur d'activité (2017) - Insee



**Le territoire est soumis à l'influence des bassins d'emplois voisins.** Le graphique suivant montre les relations avec les territoires voisins en comparant les actifs et les emplois du territoire. Les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers vont pour beaucoup travailler dans des bassins d'emplois des agglomérations voisines, dont Tulle. En revanche, on observe aussi des actifs, surtout des deux premières CSP et souvent plus jeunes, qui résident ailleurs et viennent travailler sur le territoire.

## Nombre d'emplois et d'actifs occupés sur le territoire par catégorie socio-professionnelle (Insee 2017)



Tulle exerce une influence particulière : 28% des travailleurs qui sont employés hors du territoire le sont à Tulle<sup>13</sup>. D'autres pôles comme Brive-la-Gaillarde et Biars-sur-Cère attirent des actifs.

Au total, l'évolution de l'emploi local fait globalement face à une légère baisse par rapport aux années 2000. Une augmentation des emplois dans le secteur primaire, et une certaine attractivité du territoire auprès des actifs, en particulier de plus de 50 ans, nuancent la tendance : le nombre d'actifs expérimentés venant s'installer sur le territoire augmente.

Le maintien de l'emploi sur le territoire est un enjeu majeur puisqu'il est lié à la fidélisation des jeunes actifs au territoire. Il doit passer par une bonne adéquation entre les actifs et les emplois à pourvoir, et surtout la valorisation des activités et compétences locales.

### 2.3 Des entreprises petites et parfois isolées

De même que pour l'habitat et les services, la répartition de l'emploi sur le territoire présente des discontinuités : la concentration est importante autour des pôles d'Argentat et de Saint-Privat. La quasi-totalité des entreprises de plus de 20 salariés sont situées dans ces deux villes. Pour autant, certains employeurs se situent dans des plus petites communes, même si 80% de l'emploi est réparti sur 9 communes.

Le sud et l'est du territoire accueillent davantage d'activité primaire. La tendance est à l'augmentation de la taille d'exploitations moins nombreuses. Elle se reflète avec une diminution des exploitations individuelles au profit d'EARL et de GAEC<sup>14</sup>. La question de la succession reste un enjeu important de même que la transmission et l'installation de jeunes agriculteurs.

En outre, les espaces de production gagneraient à être davantage mis en valeur, étant parfois situés dans des endroits peu visibles ou dans des bâtiments vieillissants<sup>15</sup>. Environ 1/3 des espaces à vocation économique offrent des disponibilités foncières.

Les entreprises non agricoles sont de plus en plus petites : le statut d'auto/micro-entrepreneur est fréquemment utilisé. La mise en réseau de ces entrepreneurs est un enjeu pour le territoire.

<sup>13</sup> Insee, 2015

<sup>14</sup> Diagnostic ScoT + PLUIH Xaintrie Val'Dordogne, 2019

<sup>15</sup> Ibid.

La mise en réseau fait l'objet d'initiatives isolées, liées à la valorisation de la production locale (restauration collective à Saint-Martin-la-Méanne, magasin de producteurs à Argentat, marchés de producteurs, etc.). L'idée de lieux en commun pour répondre à la problématique d'acquisition du foncier est déployée par des sociétés intermédiaires.

L'animation foncière repose actuellement sur :

- Un observatoire économique
- Des aides financières des collectivités
- L'intervention de foncières

L'enjeu de la mise en réseau du territoire réside d'une part dans l'amortissement des investissements publics importants à mobiliser pour parvenir à proposer un service public plus équitable et accessible, et d'autre part dans la valorisation des démarches de mise en réseau des projets locaux qui stimulent le lien social.

## Une offre de services satisfaisante mais à l'accessibilité variable

### 3.1 Un territoire relativement enclavé

Les contraintes physiques du territoire **contribuent de fait à limiter la mobilité** sur le territoire. Xaintrie Val'Dordogne est en effet découpé par des vallées encaissées voire des gorges comme celles de la Dordogne, qui séparent les quatre grands plateaux du territoire (les hauts plateaux corréziens, la Xaintrie blanche et la Xaintrie noire). La topographie augmente les temps de trajets. Les alternatives à la voiture se limitent à 2 lignes de bus – hors scolaire – qui ne desservent pas les plus petites communes. Les mobilités douces manquent d'aménagements pour assurer une bonne sécurité routière hors agglomération.

Malgré la forte dépendance à la voiture, 13% des ménages n'ont pas de véhicule<sup>16</sup>, ce qui réduit fortement leur mobilité.

Le récent achat d'une flotte de vélos à assistance électrique (VAE) par la commune d'Argentat constitue une nouvelle réponse à l'enjeu de la mobilité ; le développement d'aménagements adaptés devra suivre.

**La desserte numérique** est encore très récente. En effet, le raccordement à la fibre optique a été complété en 2021. En revanche, la couverture mobile est lacunaire et compte d'importantes zones blanches, en particulier au nord du territoire.

De façon générale, tous les services publics de réseau rencontrent des défis. **Le regroupement intercommunal récent oblige à repenser l'organisation de réseaux** tels que l'eau ou la collecte des ordures, qui fait l'objet d'une étude. L'harmonisation met également en lumière des inégalités dans l'accès au service. Par exemple, une absence de standardisation de la distribution d'eau fait que 8% des installations nécessitent une réhabilitation urgente et 41% des installations nécessitent la programmation de travaux à moyen terme<sup>17</sup>.

De plus, comme évoqué plus haut, les services publics sont en risque de se trouver sous tension en période estivale en raison de l'afflux de visiteurs.

---

<sup>16</sup> Ibid.

<sup>17</sup> Diagnostic ScoT + PLUIH Xaintrie Val'Dordogne, 2019

### 3.2 Une dispersion de l'habitat

Les constructions se font majoritairement le long de la RD 1120. Le territoire n'est toutefois pas confronté à une réelle périurbanisation. La construction sur le territoire s'est ralentie au cours des 10 dernières années, à l'image de la situation du Département. Les dynamiques de construction convergent vers une moyenne de 1 à 2 mises en chantier par an et par commune.

**L'habitat contribue à l'enclavement.** Les arrivants sont le plus souvent des seniors et sont davantage isolés : un tiers des plus de 65 ans vit seul.

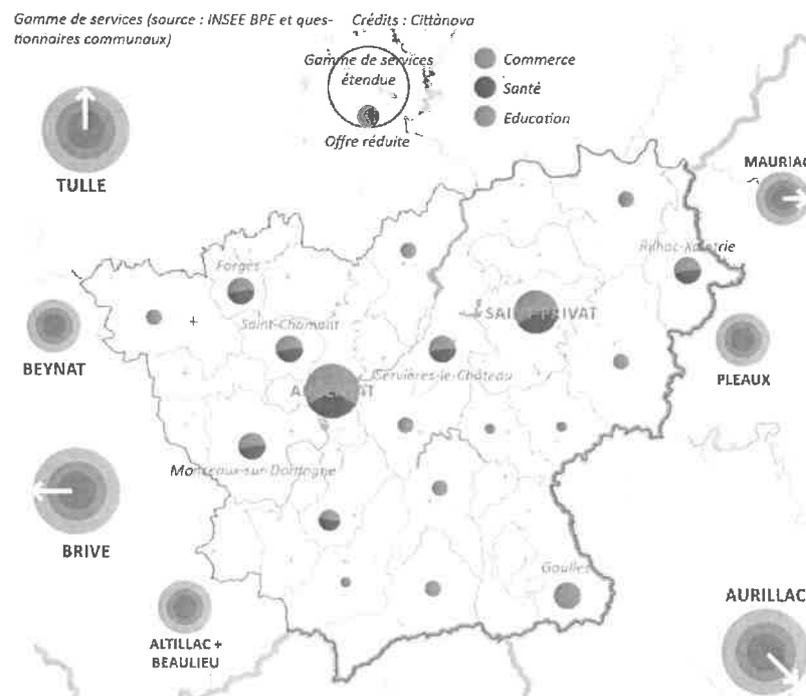
L'offre sociale (location publique) est réduite – 77% des habitants sont propriétaires de leur logement. Cependant, le prix du foncier, notamment locatif, est devenu élevé comparé au confort obtenu. De plus, l'accession à la propriété est rendue plus difficile par rapport à d'autres territoires proches par le marché des résidences secondaires qui tirent les prix à la hausse.

**Le taux de vacance des habitations est supérieur à 10%** dans la majorité des communes. Une succession difficile ou un prix de vente trop élevé sont des causes récurrentes.

Il est observé que la restauration d'un bâtiment **revitalise** la zone et génère un effet d'entraînement. Des bâtiments comme des anciennes fermes ou des granges se prêtent mieux à l'accueil d'activités économiques qu'à des logements.

### 3.3 Des services publics insuffisants pour répondre aux besoins

La cartographie suivante donne un aperçu général de la répartition des services de commerce, de santé et d'éducation sur le territoire. **Leur répartition inégale** représente un enjeu majeur de cohésion du territoire. L'inégalité est particulièrement visible entre l'axe diagonal des principaux bourgs et le sud du territoire.



Carte extraite du Diagnostic ScoT + PLUIH Xaintrie Val'Dordogne, 2019

De façon générale, le temps moyen d'accès aux services d'usages courant au plus près du domicile est de 28 minutes dans le bassin de vie d'Argentat.

**L'offre éducative est réduite et très concentrée.** La Communauté de communes compte deux collèges et un unique lycée privé à Argentat-sur-Dordogne. Aucune offre d'éducation supérieure n'existe sur le territoire. Cela génère une mobilité scolaire et étudiante importante au sein et hors du territoire, avec un transport scolaire correspondant à gérer.

**L'offre de santé** est comparable à la moyenne nationale : l'accessibilité potentielle localisée (APL) des médecins généralistes est de 3,7 consultations par an par habitant, contre 3,9 en France<sup>18</sup>. Toutefois, cette offre est confrontée à un vieillissement de la population **face auquel elle semble insuffisante**. Les équipements sont satisfaisants en termes de pharmacies et d'hébergement médico-social. L'offre dans la partie sud-est du territoire est toutefois plus lacunaire.

En revanche, les urgences et plusieurs spécialistes sont concentrés dans des hôpitaux dans des pôles urbains voisins. Le centre hospitalier Saint-Jacques de Saint-Céré propose une offre de soins de proximité.

Le profil des médecins généralistes est vieillissant et interroge sur le **renouvellement des professionnels** en place dans une région déjà sous-dotée. Les spécialistes sont peu nombreux et les infirmiers insuffisamment présents. Des pôles de services de proximités (comme à Albussac et Gouilles) contribuent à mailler le territoire mais sont fragiles à cet égard.

Les services liés à la **petite enfance** rencontrent les mêmes défis. Des problèmes de renouvellement des assistantes maternelles, profession vieillissante, sont à anticiper.

Une maison de santé pluridisciplinaire a été créée en 2019 à Argentat-sur-Dordogne et une autre est en projet à Saint-Privat. En réponse aux problématiques de mobilité, l'itinérance des services commence à se développer : opticien, médecin, relais assistants maternel itinérants.

**Les autres services publics** (gendarmerie, postes, piscines) sont **dispersés**, ce qui participe à la problématique d'accessibilité aux services pour la population. Si l'offre est relativement étendue à Argentat et à Saint-Privat, elle est lacunaire en particulier au sud et à l'est du territoire. Certains bâtiments d'équipements sont vacants en raison de la dispersion de la population.

L'offre culturelle est réduite mais des bibliothèques et médiathèques sont plutôt bien réparties entre communes. De même, une part importante des communes a des salles polyvalentes et des équipements sportifs.

### 3.4 Des commerces face à la menace de la périurbanisation

**L'offre globale du territoire en termes de commerces est satisfaisante.** 73% des services ont une fonction de proximité<sup>19</sup>, ce qui s'explique par la présence touristique et les contraintes de déplacement sur le territoire. Des dépôts et des commerçants itinérants se développent pour répondre aux problèmes d'accessibilité. Mais l'offre dépend largement des **supermarchés** présents à Argentat et Saint-Privat.

---

<sup>18</sup> Source : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS, traitement DREES. L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) a été développé par la DREES et l'IRDES pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours à un échelon géographique fin.

<sup>19</sup> Insee BPE 2015

Argentat-sur-Dordogne et Saint-Privat concentrent la majorité des commerces, bien que le reste du territoire n'en soit pas complètement dépourvu. L'offre de services marchands a très légèrement diminué depuis 2010. Cette stabilité traduit en réalité un essor des supermarchés en périphérie des villes au détriment des centres-bourgs. Ce phénomène contribue à l'utilisation de la voiture et pose des questions d'accessibilité à ces nouveaux nœuds commerciaux en périphéries.

En conséquence, une **perte de vitalité des commerces de ville** a entraîné une vacance importante des locaux commerciaux. La taille exigüe des locaux, la configuration de l'espace public en centre-bourg et le prix élevé du foncier favorisent la **vacance**.

En parallèle, il existe une évasion commerciale vers les pôles de services de plus grande taille avoisinant le territoire.

# Orientations stratégiques

## ***Orientation n°1 – Une terre d’initiatives durables : stimuler et accueillir les initiatives économiques et sociales sur le territoire***

### **A. Des plateaux aux vallées, organiser la mise en réseau des filières économiques**

Xaintrie Val’Dordogne compte différentes filières locales à structurer afin de pouvoir mieux les valoriser. La première concerne le secteur primaire, en particulier les exploitations agricoles du territoire qu’il s’agit d’accompagner. Cela passe par la diversification des productions agricoles afin de répondre aux enjeux de la transition écologique. Le développement de la production maraîchère constitue un axe, notamment en Val Dordogne aval. Cela passe aussi par la protection des terres agricoles de façon à éviter le mitage des espaces agricoles et naturels.

La filière bois représente un potentiel qui requiert d’être animé, notamment à travers le regroupement des propriétaires, l’incitation aux pratiques durables d’exploitation, et l’aménagement d’itinéraires d’acheminement. Pour l’agriculture comme pour le bois, cela implique de faciliter l’installation d’équipements et la transition vers des orientations techniques respectueuses de l’environnement.

Toutes les activités économiques sont appelées à évoluer pour respecter au mieux la cohérence du paysage. Les activités doivent être accueillies dans des espaces urbanisés dédiés et adéquats.

Plus généralement, l’objectif est de mettre en réseau les entrepreneurs, en accompagnant la démarche d’une offre de formation professionnelle et de logements adaptés.

#### **Projets :**

Projet	Création d'une épicerie coopérative / solidaire	Commune d'Auriac
Projet	Assurer une reconversion réussie du centre de tri de Bondigoux	CC XVD / SYTTOM 19
Projet	Mener une GPECT active	PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne

## B. De la vallée aux plateaux, valoriser et entretenir le patrimoine paysager

Il s'agit de préserver les qualités des paysages contrastés caractéristiques du pays, entre vallées et plateaux. Cela s'applique également à la construction et aux autres aménagements publics. La qualité des espaces naturels comme construits est à préserver notamment avec des règles d'urbanisme qui donnent la priorité à l'insertion dans le paysage.

Le second objectif est de développer un maillage touristique depuis les territoires voisins, en améliorant l'accessibilité et les possibilités de circulation et d'itinérance. L'ouverture d'activités modestes mais bien réparties et des aménagements propres aux mobilités douces constituent une piste. L'offre d'hébergement est également à développer pour accompagner les installations touristiques.

### **Projets :**

Favoriser la pratique du cycle	Projet	Réalisation d'aménagements cyclables entre Saint-Sylvain et Argentat-sur-Dordogne par Forgès et Saint-Chamant	CC XVD / Communes
	Projet	Réalisation d'aménagements cyclables entre Altillac et Argentat-sur-Dordogne (rive gauche)	CC XVD / Communes
	Action	Aménager des liaisons mode doux avenue Foch - tranche 2	Commune d'Argentat-sur-Dordogne
	Projet	Aménager des liaisons mode doux rue Aymard Ledamp et rue Louis Bessou	Commune d'Argentat-sur-Dordogne
	Projet	Aménager des liaisons mode doux avenue des Xaintries	Commune d'Argentat-sur-Dordogne
	Projet	Aménager des liaisons mode doux avenue Lamartine	Commune d'Argentat-sur-Dordogne
Développer le maillage touristique	Action	Réalisation de travaux de sécurisation et de cristallisation des Tours de Merle	CC XVD
	Projet	Conforter les Tours de Merle comme haut lieu touristique en développant une nouvelle expérience visiteur	CC XVD
	Projet	Aménagement de l'accès aux Cascades de Murel	Commune de Forgès
	Projet	Mise en valeur du site de Carbonnières	Commune de Gouilles
	Projet	Réalisation d'aménagements pour l'accueil des campings-cars	Commune de Forgès
	Projet	Réalisation d'aménagements pour l'accueil des campings-cars	Commune de Saint-Privat
	Projet	Réalisation d'aménagements pour l'accueil des campings-cars	Commune d'Argentat-sur-Dordogne
	Projet	Valorisation d'un site mémoriel et création d'un parcours d'orientation permanent et d'interprétation	Commune de Monceaux-sur-Dordogne
	Projet	Restauration d'une grange pour permettre l'accueil de classes vertes / gîtes	Commune d'Auriac
Projet	Obtenir la labellisation "Pays d'Art et d'Histoire"	PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne	

# Orientation n°2 – Un territoire en transition : projeter un mode de développement respectueux du cadre de vie dans un contexte de changement climatique

## A. Viser une utilisation raisonnée des ressources

La production agricole locale, qui contribue à l'autonomie du territoire, est à renforcer et pérenniser, notamment en encourageant les circuits courts alimentaires. La ressource en eau, dont la qualité et l'accessibilité pour tous est primordiale, devra être sécurisée, économisée et optimisée. Enfin, une approche d'économie circulaire permettra de rationaliser le réemploi des matériaux. Pour cela, l'optimisation du système de collecte des déchets recyclables et la connexion du territoire aux réseaux de traitement et de valorisation des déchets sont à déployer.

### Projets :

Pérenniser et augmenter la production agricole locale contribuant à l'autonomie du territoire	Projet	Réaliser un annuaire des producteurs locaux et des initiatives alimentaires	PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne
	Projet	Scoutenir l'approvisionnement local et biologique de la restauration collective	PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne
	Projet	Organiser un événementiel local	PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne
	Projet	Favoriser le développement de circuits de proximité	PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne
	Projet	Favoriser la diversification d'activités en agriculture	PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne
	Projet	Inciter le renouvellement des générations dans les exploitations agricoles	PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne
	Action	Réalisation d'un Parc Agricole Communal (PAC) géré en régie	Commune d'Argentat-sur-Dordogne
Sécuriser, préserver, économiser et optimiser la ressource en eau	Action	Création de jardins partagés en lieu et place d'une ruine	Commune d'Argentat-sur-Dordogne
	Action	Réalisation de l'étude schéma directeur d'alimentation en eau potable et travaux de sectorisation	CC XVD / syndicats / communes
	Projet	Réalisation des aménagements et des équipements utiles à la mise en œuvre du SDAEP	CC XVD / syndicats / communes
	Projet	Favoriser la récupération des eaux pluviales pour arrosage et sanitaires de la salle multiactivités	Commune de Saint-Privat
	Projet	Travaux d'interconnexion entre le bourg et Bedenne et de renouvellement du réseau d'eau Bedenne Jassat Le Faurissou	Commune d'Albussac
Optimiser la collecte des déchets pour les réduire	Projet	Travaux de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement	Commune d'Auriac
	Action	Doter XVD d'un PLPDMA et réalisation d'une étude biodéchets	CC XVD
	Projet	Assurer la mise en place de la collecte des biodéchets	CC XVD
	Projet	Adopter un nouveau système de collecte des déchets efficient	CC XVD
	Projet	Assurer la mise en place de la tarification incitative	CC XVD

## B. Animer la transition énergétique

La transition énergétique réside d'abord dans la réduction de la consommation énergétique des bâtiments et des déplacements. De plus, l'accélération de la production d'énergies renouvelables sur le territoire est indissociable de son impact sur les paysages. Il existe un potentiel de diversification des sources d'énergie renouvelables à exploiter.

### Projets :

Améliorer la performance énergétique des constructions	Action	Construction de la plateforme de rénovation énergétique	CC XVD
	Action	Réfection de la toiture et travaux d'isolation de la mairie	Commune d'Argentat-sur-Dordogne
	Action	Rénovation d'un logement communal	Commune d'Hautefage
	Projet	Rénovation de logements communaux	Commune de Bassignac-le-Haut
	Projet	Rénovation d'un logement communal	Commune de Saint-Julien-le-Pèlerin
	Projet	Rénovation d'un logement communal	Commune de Saint-Martin-la-Méanne
	Projet	Rénovation énergétique de la mairie	Commune de Saint-Cirgues-la-Loutre
	Projet	Rénovation énergétique de la bibliothèque et logement	Commune de Saint-Privat
	Projet	Rénovation énergétique de la piscine communale	Commune de Saint-Martin-la-Méanne
	Projet	Restructuration du bâtiment école - garderie - cantine	Commune d'Albussac
	Projet	Rénovation énergétique de l'ancienne salle des fêtes	Commune d'Albussac
	Projet	Rénovation du bâtiment de l'ancienne école en gîte avec travaux de performance énergétique	Commune de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel
	Projet	Amélioration de la performance énergétique du bâtiment mairie/école	Commune de Mercoeur
	Projet	Rénovation énergétique de la mairie	Commune de Reygades
	Projet	Rénovation énergétique de la mairie	Commune de Bassignac-le-Haut
	Projet	Réhabilitation énergétique de la salle des fêtes et de la mairie	Commune de Saint-Bonnet-les-TDM
	Projet	Construction exemplaire du Centre d'Incendie et de Secours à Argentat-sur-Dordogne	CC XVD
	Projet	Réhabilitation du CIS pour en faire le siège intercommunal	CC XVD
	Renforcer la production d'énergie décarbonée de XVD	Projet	Rénovation énergétique de l'école maternelle
Action		Couverture de l'atelier communal en panneau photovoltaïque	Commune d'Hautefage
Projet		Réalisation d'un réseau de chaleur	Commune d'Argentat-sur-Dordogne

## C. Préserver les espaces naturels dans le contexte du changement climatique

Les forêts constituent des puits de carbone à préserver, de même que la très riche biodiversité présente sur le territoire (terrestre, aérienne, aquatique). A cette fin, il est important de préserver les continuités écologiques du territoire.

Les risques naturels sont également à prendre en compte : inondation, ruissellements, nature du sol, pollution autour des routes fréquentées.

### Projets :

renforcer la trame noire de XVD	Action	Réalisation de travaux d'éclairage public pour favoriser l'extinction une partie de la nuit	FDEE 19 / Communes
	Action	Travaux de remplacement des points lumineux actuels par de la LED	FDEE 19 / Communes
	Projet	Accroître le nombre de communes labellisées "Villes et Villages étoilés"	Communes
préserver et mettre en avant la biodiversité	Action	Création de la Réserve Naturelle Régionale des gorges de la Maronne et des Tours de Merle	Région Nouvelle-Aquitaine
	Projet	Encourager une gestion durable de la forêt	CRPF Nouvelle-Aquitaine
	Projet	Affirmer l'identité paysagère du bourg	Commune d'Argentat-sur-Dordogne
	Projet	Affirmer l'identité paysagère du bourg	Commune de Saint-Privat
assurer la préservation des milieux aquatiques et des écosystèmes associés	Projet	Restauration de la continuité écologique de la Souvigne	SMDMCA
	Projet	Préservation et restauration de zones humides sur les bassins versants de la Cère et de la Souvigne	SMDMCA
	Projet	Remise en fonds de la vallée de ruisseau déplacé contribuant à la diminution du risque inondation	SMDMCA
	Projet	Labellisation "rivière sauvage" du ruisseau du Foulassard	SMDMCA
	Projet	Préserver ou restaurer les rypisilves le long des cours d'eau lors de l'exploitation des parcelles	SMDMCA
	Projet	Remise en fond de talweg du ruisseau de Chadiot	SMDMCA
	Projet	Accompagner les agriculteurs pour la réalisation de travaux de mise en défend de cours d'eau et aménagements de points d'	SMDMCA

## Orientation n°3 – Une constellation rurale en réseau : garantir l’accessibilité et la solidarité dans un espace de contraintes topographiques

### A. Impulser une nouvelle dynamique territoriale en prenant appui sur les bourgs

La tendance démographique est au vieillissement et l’attraction de jeunes actifs est un enjeu important pour infléchir la dynamique. La promotion du cadre de vie, la disponibilité du parc de logements et l’accessibilité aux services sont les piliers d’une telle approche. Le maillage des services doit être pensé à partir des bourgs, qu’il s’agit de revitaliser avec des commerces et en mobilisant le foncier existant.

Un objectif parallèle est d’équilibrer le développement entre les bourgs au sein de la Xaintrie Noire, de la Xaintrie Blanche ainsi qu’entre les communes au Nord de la Dordogne.

#### Projets :

Equipements économiques	Projet	Réalisation de l'extension de la ZA du Longour	CC XVD
	Action	Réalisation de logements-passerelles à destination du public jeunes	CC XVD
	Projet	Création d'un tiers-lieu	Commune de Darazac
	Projet	Réhabilitation de l'ancienne école du bourg (espace de travail partagé, espace associatif, logements, ...)	Commune de Monceaux-sur-Dordogne
	Projet	Création d'un commerce de proximité dans le bourg	Commune de Monceaux-sur-Dordogne
	Projet	Ouverture d'un commerce sur la place du village	Commune de Saint-Sylvain
Equipements culturels, sportifs et de santé	Action	Réhabilitation d'un logement associé au bar-restaurant	Commune d'Hautefage
	Projet	Aménagement d'une salle culturelle dans l'ancienne Poste	Commune de Sexcles
	Projet	Rénovation de l'école pour réaliser une MFR	Commune de La-Chapelle-Saint-Géraud
	Action	Réalisation d'une salle multiactivités	Commune de Saint-Privat
	Projet	Réalisation d'un nouveau cinéma dans un ancien garage	Commune d'Argentat-sur-Dordogne
	Action	Réalisation d'une salle d'expression corporelle	Commune d'Argentat-sur-Dordogne
	Projet	Mise en place d'un parcours pédestre santé	Commune de Sexcles
	Action	Réalisation d'une MSP à Saint-Privat	CC XVD
	Projet	Création d'un city-park	Commune de Saint-Privat
	Projet	Réalisation d'un terrain multi-sports	Commune de Saint-Julien-aux-Bois
	Projet	Réhabilitation de l'ancienne trésorerie de Saint-Privat	CC XVD
	Projet	Réalisation d'un nouveau centre d'incendie et de secours à Argentat-sur-Dordogne	CC XVD
	Projet	Aménagement d'une aire de loisirs à proximité de la salle polyvalente	Commune de Monceaux-sur-Dordogne
	Projet	Restauration de l'églisé	Commune de Monceaux-sur-Dordogne
	Aménagements des bourgs	Projet	Valorisation du site du Puy du Tour
Projet		Réhabiliter un bâtiment vacant pour créer un lieu culturel et touristique	Commune d'Argentat-sur-Dordogne
Projet		Aménagement du centre-bourg et rénovation du patrimoine	Commune de Rilhac-Xaintrie
Projet		Réalisation d'une halle et aménagement du champ de foire	Commune de Saint-Privat
Projet		Réaménagement durable de la traversée du bourg	Commune de Saint-Bonnet-les-TDM
Projet		Aménagement du parc et de la terrasse de l'auberge	Commune de Forgès
Projet		Traiter des immeubles vacants et dégradés en cœur de ville	Commune de Saint-Privat
Projet		Traiter des immeubles vacants et dégradés en cœur de ville	Commune d'Argentat-sur-Dordogne
Projet		Valoriser les entrées de ville	Commune de Saint-Privat
Projet		Aménagement paysager et sécuritaire des abords de la RD 980 en traverse de bourg	Commune de Saint-Privat
Projet		Instaurer un plan d'aides aux ravalements des façades	Commune de Saint-Privat
Projet		Aménagement du bourg	Commune de Saint-Hilaire-Taurieux
Projet		Enfouissement de réseaux secs	Commune d'Auriac
Projet		Aménagement du bourg	Commune d'Auriac
Projet		Instaurer un plan d'aides aux ravalements des façades	Commune d'Argentat-sur-Dordogne
Projet	Aménagement d'une partie du centre ancien d'Argentat-sur-Dordogne	Commune d'Argentat-sur-Dordogne	
Projet	Réalisation du siège intercommunal	CC XVD	

## B. Renouveler les hameaux et lutter contre l'isolement

Entretien des axes routiers structurants pour le territoire, et développer les alternatives à la voiture individuelle (du covoiturage aux services itinérants), permettra de désenclaver les espaces fragiles. Les outils numériques devront également permettre de réduire la mobilité lorsque c'est possible.

Le bâti devra être adapté aux besoins des personnes isolées ou précaires. Les personnes âgées sont particulièrement concernées par ces besoins émergents. Repenser l'organisation du bâti permettra aussi de favoriser le lien social.

### **Projets :**

Mobilités	Projet	Développer des solutions de mobilité adaptées aux enjeux de l'hyper-ruralité	CC XVD
	Projet	Réaliser un pôle multimodal	Commune d'Argentat-sur-Dordogne
	Action	Déploiement d'une flotte de vélos à assistance électrique mis à disposition de la population	Commune d'Argentat-sur-Dordogne
	Action	Déploiement d'un transport collectif en Xaintrie blanche pour faciliter l'accès au marché de Saint-Privat	CC XVD / Commune de Saint-Privat
	Projet	Déploiement d'une borne de recharge pour véhicule électrique sur le site touristique des Tours de Merle	FDEE 19
Habitat	Projet	Aménager des chalets pour personnes âgées	Commune de Sexcles
	Projet	Réalisation de terrains familiaux	CC XVD
	Action	Mettre en place une OPAH avec un volet RU sur les deux centralités	CC XVD
	Projet	Création d'une offre de logements sur des bâtiments publics existants	Commune de Saint-Privat
	Action	Réalisation d'un projet d'habitat inclusif en centre-ancien d'Argentat-sur-Dordogne	ADEF Résidences
	Action	Réhabilitation de l'immeuble de la Françonnie pour réaliser de l'habitat intergénérationnel	Polygone
	Projet	Création d'habitats individuels pour personnes âgées et PMR	Commune de Monceaux-sur-Dordogne

